

RESUME DES DECISIONS DU CONSEIL COMMUNAL DU 18 DECEMBRE 2014

Sanctions administratives communales

A la demande des Autorités communales amaytoises, une convention de collaboration entre notre Commune et la Province de Liège a été approuvée et signée par les deux parties. Cette convention permet la mise à disposition d'un fonctionnaire provincial sanctionnateur afin de poursuivre les infractions commises sur la voirie communale et ce, sur base du décret (implémenté le 6 février 2014 et entré en vigueur le 1^{er} avril 2014) qui classe toute une série de nouvelles infractions mixtes, pouvant faire l'objet de poursuites pénales ou, le cas échéant, d'amendes administratives. Cette décision fait suite au Conseil du 26 juin 2014 dans le cadre duquel le dit-décret avait été acté.

Dotation communale 2015

Lors de ce Conseil, la dotation de la commune d'Amay (au budget ordinaire et extraordinaire) à la zone de police Meuse-Hesbaye pour l'exercice 2015 a été présentée, fixée et approuvée.

Cette contribution, revue et indexée annuellement (en fonction de la taille de la population), est d'application dans toutes les communes de la zone et garantit le bon fonctionnement de celle-ci.

Budget 2015

Lors de ce Conseil, le budget communal ordinaire et extraordinaire pour l'exercice 2015 a été présenté, analysé et adopté.

De même, le budget du CPAS (Centre Public d'Action sociale) pour l'exercice 2015 a été soumis pour approbation et validé.

Travaux

Dans le cadre de la réalisation de travaux d'amélioration de l'avenue Hyppolite Dumont, la procédure et le cahier spécial des charges pour le marché ont été approuvés. Il s'agit d'une dépense réalisée dans le cadre du Fonds Régional d'Investissements Communaux 2013-2014. Le budget estimé de ces travaux s'élève à 497.494,74 € (TVAC). Néanmoins, une demande de subsides sera effectuée. Le marché prévu consiste en une procédure d'Adjudication ouverte.

Environnement

Suite au constat vétusté de certains abribus communaux, il sera procédé au remplacement de quatre abribus pour voyageur aux endroits suivants : rue Tambour, face au n°8, rue du Tambour, face au n°39, chaussée de Tongres (à hauteur du cimetière) et rue Saule Gaillard (au carrefour de la rue Paquay).

Le coût du remplacement de ces installations sera prélevé sur le budget extraordinaire. Néanmoins, des subsides seront octroyés, à concurrence de 80% du coût des édicules.

Revente d'immeuble

Le conseil communal a marqué son accord concernant la revente d'une maison appartenant à monsieur et madame Rouyr Docquier, située rue Wéhairon 2 à 4540 Amay, pour laquelle un excédent de voirie (à l'avant de l'immeuble) leur avait été octroyé par la Commune le 13 décembre 1990 ainsi qu'un petit terrain, situé près des garages et du bassin d'orage.

Cet acte est assorti d'une clause particulière : si la Commune l'exige, cette clause spécifie que, sur une période de trente ans, les acquéreurs sont tenus de lui céder le bien ou une partie de ce dernier, au prix obtenu initialement, soit pour y édifier des voies de communication ou tout autre bâtiment d'utilité publique.

Emprunt travaux

Dans le cadre de la réalisation de travaux pour le curage des égouts des rues de l'entité, la procédure et le cahier spécial des charges visant un emprunt de 8.000 €, ont été approuvés. Le montant de l'emprunt est remboursable en 5 ans. Le marché prévu consiste en une procédure négociée sans publicité.

Dans le cadre de la réalisation de travaux d'égouttage et d'amélioration des rues Lambermont, Genêts et Paireuses, la procédure et le cahier spécial des charges visant un emprunt de 41.929,00 €, ont été approuvés. Le montant de l'emprunt est remboursable en 20 ans. Le marché prévu consiste en une procédure négociée sans publicité.

Dans le cadre de la réalisation de travaux de création de voirie concernant la rue Fays, la procédure et le cahier spécial des charges visant un emprunt de 17.333,00€, ont été approuvés. Le montant de l'emprunt est remboursable en 20 ans. Le marché prévu consiste en une procédure négociée sans publicité.

Aménagement de voiries

Un projet d'aménagement des voiries reliant le site du Hall de stockage de sel d'Amay ainsi que la création d'un nouvel accès à ce dernier ont été présentés au Conseil communal pour avis par le service Urbanisme.